



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 60 jours sur le déploiement et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire au Darfour et la question de savoir si les parties respectaient leurs obligations internationales. Il porte sur les mois d'avril et de mai 2009.

II. Évolution de la situation politique

2. Les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont repris le 4 mai 2009 et se sont terminées le 12 mai par un accord concernant la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance signé à Doha le 17 février 2009. Les deux parties ont renouvelé leur attachement au processus de paix et réaffirmé leur souhait de voir les négociations se poursuivre à Doha. Suite à l'accord de février, les parties ont échangé des listes de prisonniers et convenu de créer un comité auquel participerait la Médiation afin de contrôler ces listes de façon à accélérer le processus de libération des prisonniers. Par ailleurs, elles ont débattu de la situation humanitaire après l'expulsion d'organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires du Darfour, ainsi que de la nécessité d'un arrêt des hostilités.

3. Début avril, 21 hauts responsables de l'Armée de libération du Soudan-Unité (ALS-Unité) et du Front uni de résistance (URF), dont Suleiman Jamous, Adam Bakhit et Adam Ali Shogar, ont rejoint le MJE. Par ailleurs, à la mi-avril, le « Groupe de Tripoli », qui est composé de cinq mouvements rebelles, a confirmé qu'il était prêt à participer au processus de paix et à rencontrer la Médiation à Doha le 29 avril.

4. Du 18 avril au 4 mai 2009, la Ministre suisse des affaires étrangères a invité un groupe d'une cinquantaine de représentants militaires et politiques de la faction Abdul Wahid de l'ALS (ALS-AW) à un atelier en Suisse. Environ la moitié des



participants – dirigeants militaires et politiques de l’ALS et partisans de l’ALS venant des camps de déplacés – venaient du Darfour. Une grande partie des dirigeants de l’ALS qui se trouvent à Nairobi, au Tchad et en Europe étaient également présents, en particulier le Président du mouvement. Lors de la réunion, les participants de l’ALS-AW ont confirmé la position de leur mouvement, à savoir qu’il ne pouvait y avoir des négociations politiques avec le Gouvernement tant que les conditions préalables n’étaient pas remplies, notamment le désarmement des milices progouvernementales, le départ des nouveaux arrivants qui s’étaient installés sur les terres appartenant aux personnes déplacées et l’arrêt des offensives militaires. La réunion a montré qu’une grande partie du mouvement était opposée à des pourparlers et à des négociations avec le Gouvernement tant que d’importantes conditions préalables n’étaient pas remplies. Les participants se sont montrés sceptiques à l’égard de la volonté du Gouvernement de négocier de bonne foi ou de respecter ses engagements.

5. À la suite des négociations à haut niveau qui se sont tenues à Doha du 29 avril au 3 mai, les Gouvernements tchadien et soudanais ont signé « l’Accord de Doha » en vue de la normalisation de leurs relations bilatérales. Aux termes de cet accord conclu sous les auspices et avec la médiation des Gouvernements qatari et libyen, les deux signataires se sont engagés à mettre fin à l’appui qu’ils apportent à leurs groupes armés d’opposition respectifs, et ont demandé aux groupes de contact de Dakar de se réunir à nouveau d’urgence afin d’adopter un plan d’action pour le déploiement d’une force frontalière d’observation et de protection. Ils ont également recommandé que le Qatar fasse partie du groupe de contact, au vu de ses efforts en faveur de la paix dans la région.

6. Le 27 mai 2009, le MJE et le Gouvernement sont retournés à Doha pour poursuivre dans la voie ouverte par l’Accord du 17 février 2009, examiner la situation militaire sur le terrain et œuvrer en faveur du règlement des questions en suspens, comme l’échange de prisonniers et l’arrêt des hostilités.

7. Le Groupe de haut niveau de l’Union africaine sur le Darfour, dirigé par l’ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, s’est rendu au Darfour les 3 et 4 avril ainsi que du 18 au 21 mai 2009 afin de mener des consultations avec des représentants de la société civile du Darfour, des partis politiques, des mouvements rebelles et des groupes de déplacés. Le Groupe, dont la création avait été annoncée le 21 juillet 2008 par le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, a tenu sa première réunion les 18 et 19 mars 2009, à l’occasion de laquelle il a reçu le mandat de formuler des recommandations au sujet des questions de responsabilité et de réconciliation au Darfour. Il devrait remettre son rapport à l’Union africaine en juillet 2009.

8. L’initiative de la Fondation Mo Ibrahim visant à faire venir 345 représentants de la société civile du Darfour à Addis-Abeba du 12 au 16 mai 2009 afin de débattre des efforts de paix et de réconciliation devait être un élément important du processus de paix et était appuyée aussi bien par la MINUAD que par le Médiateur en chef conjoint, Djibril Bassolé. Elle a toutefois été annulée deux jours avant la date prévue après que le Gouvernement soudanais ait refusé de délivrer des visas aux participants, sous prétexte d’un manque de transparence dans leur sélection.

9. Le Président Al-Bashir s’est rendu à Zalingei (Darfour-Ouest) le 7 avril 2009. À l’occasion de sa visite, il a qualifié l’année 2009 d’année de paix et de retour

volontaire au Darfour et insisté sur sa volonté d'appuyer la réconciliation et l'indemnisation des populations touchées par la guerre.

III. Conditions de sécurité

10. En dépit de la conclusion, le 3 mai 2009, de l'Accord de Doha entre les Gouvernements tchadien et soudanais, les mois d'avril et de mai ont été caractérisés par une intensification des combats le long de la frontière entre les deux pays, une incursion des forces nationales tchadiennes dans le Darfour-Ouest et plusieurs affrontements dans le Darfour-Ouest entre le MJE et l'ALS/Minni Minawi (ALS/MM) appuyés par les forces armées soudanaises.

11. Le 5 mai, à la suite d'informations faisant état d'un regroupement des forces du MJE dans l'est du Tchad, la MINUAD a reçu des rapports l'informant que le MJE avait occupé Oum Barru, dans le Darfour-Nord, et plusieurs localités des alentours, dont Shegeg Karo, Mozbat et Farawiya. Par la suite, les 6 et 7 mai, des affrontements se sont produits dans ces localités entre le MJE et l'ALS/MM, appuyée par l'armée soudanaise. Les 8 et 9 mai, la MINUAD a constaté que l'aviation militaire soudanaise bombardait les positions du MJE près d'Oum Barru. Suite à ces bombardements, environ 160 civils ont rejoint la base d'opérations de la MINUAD à Oum Barru. À la demande de l'ALS/MM, la MINUAD a évacué 30 de ses combattants d'Oum Barru à Al-Fasher le 10 mai 2009.

12. Le 17 mai, les forces du MJE ont attaqué une base militaire gouvernementale à Kornoi (50 km à l'ouest d'Oum Barru) et en ont pris le contrôle. Quinze soldats gouvernementaux ont ensuite reçu une assistance médicale à la base d'opérations de la MINUAD d'Oum Barru le 20 mai. Le 24 mai, les forces du MJE ont attaqué un camp de l'armée soudanaise à Oum Barru, poussant environ 350 civils à chercher refuge à la base d'opérations de la MINUAD, dont le personnel a soigné 53 blessés. Au cours des combats, des obus ont frappé la base de la MINUAD, endommageant 14 véhicules. Au 26 mai 2009, les forces gouvernementales et les forces de l'ALS/Minni Minawi contrôlaient toujours Oum Barru et les combats avaient cessé.

13. Dans mon précédent rapport (S/2009/201), j'alertais le Conseil au sujet de la mobilisation de groupes armés d'opposition tchadiens à El Geneina et le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad. Fin avril, les forces appartenant à ces groupes ont commencé à pénétrer dans l'est du Tchad en trois endroits différents (Tissa, Dague et Modeyna). De violents combats ont été signalés dans l'est du Tchad entre ces groupes et l'armée nationale tchadienne du 4 au 9 mai.

14. Les 15 et 16 mai, l'aviation et l'armée tchadiennes ont poursuivi les groupes armés d'opposition au moins 40 kilomètres en territoire soudanais, à une soixantaine de kilomètres au sud d'El Geneina. Le 17 mai, le Ministre tchadien de la défense, Adoum Younousmi, a confirmé l'entrée en territoire soudanais et déclaré que 100 membres des groupes armés d'opposition avaient été capturés. Il a ajouté que l'entrée des forces tchadiennes au Soudan était justifiée par le fait que le Tchad pouvait utiliser « son droit de poursuite » et mener des attaques si nécessaire. Le 19 mai, le Secrétaire général du parti du congrès national soudanais aurait déclaré, selon la presse nationale, que « le Soudan répondra comme il le convient à l'agression tchadienne contre le territoire national ». Ces déclarations provocatrices des deux parties continuent d'aggraver les tensions dans la région et marquent une nette détérioration par rapport à la coopération constatée à Doha le 3 mai 2009.

15. L'Organisation des Nations Unies maintient le Darfour en phase de sécurité IV. Outre les affrontements militaires qui se sont produits au cours des deux mois considérés, le vol de véhicules avec violence et le banditisme restent les principales menaces pour le personnel des Nations Unies.

16. Au cours de la période considérée, 143 incidents concernant le personnel des Nations Unies ont été enregistrés, en particulier des vols de véhicules de plus en plus violents. Ainsi, le 7 mai 2009, un observateur militaire de la MINUAD a été tué à Nyala par un inconnu armé qui cherchait à s'emparer de son véhicule.

17. Le 4 avril 2009, quatre membres du personnel de l'organisation non gouvernementale Aide médicale internationale ont été enlevés à Edd al-Fursan, dans le Darfour-Sud. Deux d'entre eux ont été libérés le lendemain, mais les deux membres recrutés au plan international sont restés prisonniers jusqu'au 29 avril 2009, date à laquelle ils ont été remis au Gouvernement. Il s'agissait là du deuxième enlèvement de personnel international au Darfour en trois semaines.

18. Plusieurs incidents violents auxquels ont pris part des institutions de sécurité gouvernementales se sont déroulés au cours de la période considérée. Le 2 mai 2009, un échange de tirs entre membres des forces gouvernementales et des forces centrales de police près de Nyala a provoqué la mort de trois civils. Dans un autre incident, quatre civils et deux soldats gouvernementaux ont été tués lors d'un échange de tirs entre milices arabes et forces armées soudanaises sur le marché d'Al-Fasher le 9 mai 2009.

IV. La situation humanitaire

19. Au cours de la période considérée, l'assistance humanitaire au Darfour a continué de chercher en priorité à faire face aux conséquences de l'expulsion le 4 mars 2009 de 13 ONG internationales et de la dissolution, à la même date, de trois ONG nationales du Darfour-Nord. Alors que ces expulsions et dissolutions suscitaient des préoccupations considérables, dès la mi-mai un certain nombre de mesures avaient déjà été prises, notamment en matière d'alimentation, de santé et d'approvisionnement en eau. Le Gouvernement a renforcé un grand nombre de ses capacités de fourniture d'aide humanitaire, notamment de distribution d'eau. En outre, les acteurs humanitaires encore présents au Darfour ont renforcé leur soutien indispensable à la survie des populations. L'arrivée au Darfour de nouveaux acteurs nationaux provenant des ministères compétents a également permis de renforcer les capacités de façon à atténuer les conséquences des expulsions.

20. Il reste encore un travail considérable à accomplir pour remédier aux insuffisances dans les secteurs vitaux. Si on peut raisonnablement espérer que les besoins essentiels, tels que les besoins alimentaires, continueront d'être satisfaits, la situation dans des domaines comme les abris et l'assainissement reste très préoccupante et l'arrivée de la saison des pluies se traduira par un accroissement des risques d'épidémies. Le secteur de la santé reste également préoccupant. La qualité des soins n'a toujours pas retrouvé le niveau qu'elle avait avant l'expulsion des ONG, en particulier dans un certain nombre de camps importants de personnes déplacées (en particulier les camps de Kalma et d'Hassa Hissa et dans la région du Jebel Marra). Dans d'autres domaines, l'expulsion des ONG a également eu de graves conséquences qui iront en s'amplifiant avec le temps. Par exemple, la distribution de semences et d'outils à 160 000 ménages (797 000 personnes) n'a pu

avoir lieu cette année, ce qui aura d'importantes répercussions sur la prochaine récolte.

21. La situation dans le camp de déplacés de Zam Zam, près d'Al-Fasher où, ainsi que je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2009/201), environ 46 000 personnes qui avaient fui les combats dans le Darfour-Sud sont arrivées, reste très grave. La capacité du camp à assurer des services humanitaires est très largement dépassée et les nouvelles arrivées exercent des pressions considérables sur les ressources en eau. Afin d'appuyer les efforts des organisations humanitaires, la MINUAD continue de transporter 45 000 litres d'eau par jour vers le camp – ce qui permet de répondre aux besoins d'environ 3 000 personnes – et escorte quotidiennement le personnel des ONG. De hauts représentants des Nations Unies ont demandé à plusieurs reprises à des représentants du Gouvernement, à tous les niveaux, de pouvoir agrandir le camp pour accueillir les nouveaux arrivants, mais jusqu'à ce jour, aucune nouvelle terre n'a été accordée.

22. Après les expulsions du 4 mars, et à la suite des prises d'otages et des agressions criminelles intervenues récemment, décrites dans le présent rapport, la communauté humanitaire a sensiblement réduit sa présence dans les endroits isolés. Au 1^{er} juin 2009, elle ne représentait plus, dans le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest, que 64 % environ de ce qu'elle était avant le 4 mars. Au Darfour-Nord, les organisations humanitaires sont dans les faits confinées à Al-Fasher en raison de l'insécurité. Afin de faciliter l'activité humanitaire, la MINUAD assure actuellement la protection, 24 heures sur 24, de quatre entrepôts précédemment gérés par une organisation non gouvernementale expulsée et de 67 véhicules appartenant à des partenaires des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales.

23. Le Gouvernement soudanais a récemment pris une série de mesures afin de faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire au Darfour. Il s'est félicité du fait que certaines ONG restaient présentes et que de nouvelles ONG étaient venues travailler dans la région, a permis à certains membres du personnel international des ONG expulsées, possédant des compétences nécessaires, de revenir au Darfour, et a également accepté de délivrer des visas d'un an, valables plusieurs fois, à l'ensemble des agents humanitaires internationaux. Il a élargi la composition du Comité de haut niveau à certains ministères du Gouvernement d'unité nationale, y compris les Ministères de la coopération internationale et des finances, ainsi qu'à de nouveaux membres de la communauté internationale, notamment des représentants de la République populaire de Chine, de la Fédération de Russie, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. La MINUAD continuera de participer aux réunions du Comité.

V. Activités de la MINUAD

24. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUAD a mené 790 patrouilles destinées à rassurer la population, 1 040 patrouilles d'escorte, 243 patrouilles de nuit et 14 patrouilles d'investigation couvrant au total 1 587 villages. La police de la MINUAD a pour sa part effectué au total 5 896 patrouilles à l'intérieur des camps de déplacés, y compris pour escorter des personnes du camp qui allaient ramasser du bois de chauffage/de l'herbe, et 1 844 patrouilles à l'extérieur des camps, y compris dans des villes/villages.

25. Le Darfour reste en phase de sécurité IV. L'opération a continué de voir sa liberté de mouvement entravée, principalement par le Gouvernement soudanais. Par ailleurs, ses projets à impact rapide sont bloqués par le Service national soudanais de renseignement et de sécurité, et du personnel national de la MINUAD a été emprisonné en violation de l'accord sur le statut des forces signé entre l'ONU et le Gouvernement soudanais.

26. Le 7 avril 2009, une patrouille de la MINUAD n'a pas pu franchir un poste de contrôle gouvernemental près de Shaeria (Darfour-Sud). Le 27 avril, une patrouille d'escorte venant de Zam Zam et se rendant dans le secteur ouest a été arrêtée au poste de contrôle de Shara, à quatre kilomètres de Zam Zam, dans le Darfour-Nord, et les soldats gouvernementaux lui ont donné pour ordre de faire demi-tour, au motif que la situation dans la région était imprévisible. Toujours dans le Darfour-Nord, le 2 mai 2009, une patrouille d'escorte venant de Zam Zam n'a pas pu franchir un poste de contrôle gouvernemental et se rendre à Kabkabiya. Dans le Darfour-Ouest, le 24 avril 2009, un dirigeant local du Mouvement pour la justice et l'égalité a interdit à une patrouille de la MINUAD destinée à rassurer la population de se rendre dans le village de Bardani (situé à 80 kilomètres au nord d'El Geneina).

27. Le 12 mai, 12 membres du personnel de six ONG nationales partenaires d'exécution de projets à effet rapide de la MINUAD ont été arrêtés par le Service national du renseignement et de la sécurité à l'aéroport de Zalingei, brièvement détenus et interrogés à propos de leur déplacement à bord d'un avion de la MINUAD se rendant à Al-Fasher. Au cours de cet incident, le Service a confisqué des fonds s'élevant à 177 000 livres soudanaises (soit environ 77 000 dollars), que les ONG avaient reçus de la MINUAD à Al-Fasher. Bien que la question des déplacements à bord des avions de la MINUAD ait été réglée ultérieurement après intervention de la Mission auprès du Service, les fonds n'ont pas encore été rendus aux ONG.

28. Lors d'un autre incident, le 11 avril 2009, le Service a arrêté et détenu deux membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national à Al-Fasher. Ces derniers ont été détenus trois et quatre jours respectivement et relâchés sans chef d'inculpation formel. Un examen médical ultérieur a révélé traumatismes et ecchymoses. Ces incidents sont préoccupants et constituent des violations de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais.

29. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, la MINUAD a recensé 17 cas d'arrestation et de détention arbitraires et illégales par les forces de sécurité gouvernementales. Quinze des détenus ont depuis lors été relâchés mais deux restent en détention sans avoir été inculpés. Quatre des détenus relâchés ont indiqué qu'ils avaient fait l'objet d'un traitement cruel, inhumain ou dégradant ou avaient été torturés pendant leur détention.

30. La MINUAD a également recensé cinq cas de menaces et de harcèlement à l'encontre de spécialistes des droits de l'homme, de membres soudanais de la Mission et d'ONG internationales et de membres de la société civile soupçonnés d'avoir fourni des informations confidentielles à la communauté internationale.

31. La MINUAD a continué de recevoir des allégations de viol et de voies de fait contre des femmes et des filles au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. La Mission a recensé 12 incidents de violence sexuelle et sexiste contre

34 victimes, dont 10 avaient moins de 18 ans et 11 étaient des personnes déplacées. Dans la majorité des cas mentionnés, les victimes ont indiqué que les coupables étaient des hommes armés portant des uniformes militaires. Il convient de se féliciter que le Gouvernement se soit employé à accélérer le déploiement d'officiers de police de sexe féminin pour remédier à la violence sexiste.

32. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, la MINUAD a organisé 20 cours de formation à l'intention de la police locale. Sur ces 20 cours, 18 étaient destinés à la police gouvernementale et concernaient la police de proximité, les droits de l'homme, la violence sexuelle et sexiste, la protection des enfants et les enquêtes criminelles, et deux étaient destinés à la police des mouvements.

33. Tout au long de la période faisant l'objet du présent rapport, la MINUAD a soutenu un processus traditionnel de règlement des conflits entre les dirigeants du camp de personnes déplacées de Dourti et de la communauté arabe voisine d'Oum al-Qura. L'action de la MINUAD a également facilité les négociations entre une communauté massalit et des nomades locaux à Masteri (à 40 kilomètres à l'ouest d'El Geneina, au Darfour occidental). Sur une note négative, le 12 mai 2009, le Service national du renseignement et de la sécurité a mis fin à un atelier de deux jours organisé par la MINUAD à l'Université de Zalingei (Darfour occidental) sur le rôle de l'administration autochtone dans la paix, le règlement des conflits et la réconciliation. L'atelier a été interrompu bien qu'il ait été dûment déclaré aux autorités locales et ait bénéficié de l'aval du commissaire adjoint de la localité de Zalingei.

34. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, trois accidents liés à des engins non explosés ont été portés à l'attention de la MINUAD. Il est à regretter que toutes les opérations de déminage au Darfour soient suspendues depuis le 2 mars 2009 et qu'aucune enquête, destruction d'engins non explosés ou sensibilisation aux risques n'ait été possible au cours de la période à l'examen. La question a été abordée lors de la réunion du Comité tripartite tenue le 31 mars 2009 à Al-Fasher. Des lettres ont également été envoyées au Gouvernement soudanais, l'une par la MINUAD et l'autre par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, demandant que les équipes de déminage puissent reprendre leurs activités dès que possible afin de s'acquitter du mandat confié par la MINUAD et de fournir une protection à la population civile. Le Gouvernement n'a pas encore répondu.

VI. Déploiement de la MINUAD

35. Au 26 mai 2009, l'effectif total du personnel militaire de la MINUAD s'élevait à 13 455 personnes, sur un effectif total autorisé de 19 555 personnes, dont 12 814 soldats, 378 officiers d'état-major, 179 observateurs militaires et 84 officiers de liaison. Les troupes déployées actuellement représentent 68 % des effectifs autorisés.

36. Le renforcement de la présence militaire au cours de la période faisant l'objet du présent rapport s'explique par l'arrivée du détachement précurseur du deuxième bataillon d'infanterie égyptien de la compagnie de réserve de secteur bangladaise et de la section de contrôle des mouvements bangladaise. Une fois la construction des camps destinés au bataillon égyptien terminée, celui-ci sera déployé à Edd al-Fursan

et Tullus (Darfour-Sud). En outre, je suis heureux de signaler que, le 18 mai 2009, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande nous a confirmé qu'il approuvait le déploiement d'un bataillon d'infanterie thaïlandais auprès de la MINUAD en octobre 2009. Suite à cette confirmation, nous prévoyons de déployer les 18 bataillons de la MINUAD au Darfour d'ici à la fin de 2009.

37. Le mouvement du matériel appartenant aux contingents se poursuit sans trop d'entraves. Les efforts visant à accélérer le mouvement du matériel appartenant au deuxième bataillon éthiopien dans le cadre d'arrangements pris au titre de lettres d'attribution continuent et devraient permettre au détachement précurseur de la compagnie de génie légère éthiopienne et à l'unité de protection de la force de se déployer vers leur base finale dans les semaines à venir. Toutefois, 62 véhicules blindés de transport de troupes nigériens qui sont arrivés à Port-Soudan le 1^{er} mai 2009 attendent encore que les autorités douanières soudanaises procèdent au dédouanement. Afin de s'assurer que ces véhicules sont déployés aussi rapidement que possible, la Mission a pris contact avec le Gouvernement au plus haut niveau pour résoudre la question.

38. D'autres efforts de planification concernent le déploiement de cinq hélicoptères tactiques éthiopiens dans le camp géant de Nyala. Un mémorandum d'accord avec l'Éthiopie a été négocié au cours de la semaine du 26 mai 2009 afin d'accélérer ce déploiement. Le Gouvernement a alloué des aires de stationnement aux hélicoptères et est convenu que le personnel affecté à ces derniers serait logé dans le camp géant de Nyala. La construction des aires de stationnement par la compagnie de génie chinoise est en cours.

39. Les arrangements pris au titre du mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Canada pour l'utilisation par la MINUAD de 103 véhicules blindés de transport de troupes canadiens ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2009. Les préparatifs concernant le retrait de ces véhicules et leur remplacement par des véhicules appartenant aux contingents sont en cours.

40. Le manque persistant d'unités militaires de soutien essentielles, telles que les unités de transport moyen, une unité de reconnaissance aérienne, 18 hélicoptères de manœuvre moyens et un hôpital de niveau II à Al-Fasher, continue d'être préoccupant, de même que l'entretien adéquat des véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux contingents. En outre, le retrait des véhicules appartenant au Canada d'ici au 30 juin 2009 risque de se traduire par un amoindrissement temporaire de la capacité opérationnelle pouvant durer jusqu'à trois mois, pendant que les unités attendent l'arrivée du nouvel équipement.

41. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, au total 12 membres du personnel en uniforme ont dû être rapatriés pour raisons de santé. Cela montre à quel point il importe de se servir des normes sanitaires des Nations Unies lors de la présélection du personnel et de s'assurer que les infirmeries de niveau I mises à disposition par les pays fournissant des contingents sont parfaitement fonctionnelles.

42. La capacité de la MINUAD de fournir des services médicaux adéquats à son personnel a été affectée par la décision prise par le Gouvernement le 12 avril 2009 d'immobiliser trois hélicoptères devant servir aux évacuations médicales conformément à un contrat avec la Mission. D'après le Gouvernement, ces hélicoptères, qui disposaient d'un matériel à infrarouges pour les évacuations

aériennes de nuit, n'étaient pas conformes aux arrangements qu'il avait conclus avec l'ONU. Des efforts bilatéraux sont déployés au plus haut niveau pour résoudre le problème et faire en sorte que ces hélicoptères puissent de nouveau s'acquitter de leurs fonctions critiques.

43. Au 25 mai 2009, la police de la MINUAD comportait au total 2 877 personnes (1 902 conseillers pour les questions de police et 7 unités de police constituées fortes de 975 personnes). Les deux unités de police constituées bangladaises ont achevé leur déploiement au Darfour le 24 mai. Le personnel de police déployé représente au total 45 % des effectifs autorisés, à savoir 6 432 personnes. Cette légère diminution du nombre des officiers de police par rapport à la période précédente s'explique par le retour des conseillers pour les questions de police dans les pays fournissant des officiers de police. Du fait des conditions de sécurité, le plafond pour le personnel de police non armé est toujours fixé à 1 800 personnes.

44. Au 13 mai 2009, le nombre de membres du personnel civil s'élevait à 3 497 personnes (985 recrutées sur le plan international, 2 195 recrutées sur le plan national et 317 Volontaires des Nations Unies), ce qui représentait 63 % des effectifs approuvés, soit 5 557 personnes. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, 5 membres du personnel recruté sur le plan international ont quitté la MINUAD et 17 candidats n'ont pas donné suite aux offres d'emploi qui leur avaient été faites. Cette tendance reflète les graves obstacles auxquels doit faire face la MINUAD pour ce qui est du recrutement et du maintien en fonctions du personnel international du fait de l'insécurité, des conditions de vie difficiles et des risques sanitaires au Darfour. Depuis le début de la Mission, au total, 110 membres du personnel international ont quitté la MINUAD et 154 des candidats sélectionnés sur le plan international n'ont pas donné suite à l'offre d'emploi qui leur aurait été faite, ce qui constitue 27 % du personnel international actuel.

45. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les retards pris par le Gouvernement soudanais dans la délivrance des visas au personnel de la MINUAD ont fait que 521 demandes de visa étaient en attente, dont 308 avaient été présentées avant mai 2009.

46. Un incendie a eu lieu au siège de la MINUAD le 19 avril 2009, détruisant d'importants entrepôts de matériel de télécommunications et de fournitures générales, un cabinet médical et le laboratoire s'occupant de l'eau et de l'environnement. Les pertes totales ont été estimées à 4 millions de dollars. Selon les enquêtes menées initialement, il semblerait qu'un problème électrique ait été à l'origine de l'incendie et la MINUAD met à jour ses procédures générales de lutte contre l'incendie. Je tiens à remercier le Gouvernement soudanais d'avoir promptement offert ses services de lutte contre l'incendie au cours de l'incident.

VII. Observations

47. Je suis profondément préoccupé par la grave détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan, notamment le franchissement par les forces tchadiennes de la frontière soudanaise les 16 et 17 mai 2009, qui déstabilise encore davantage une région déjà volatile. Cette escalade de la violence est d'autant plus inquiétante qu'elle fait suite aux engagements pris de nouveau par les deux États de rechercher le dialogue et de rétablir les relations diplomatiques. Je suis également gravement préoccupé par les observations attribuées à de hauts fonctionnaires tchadiens

concernant l'intention du Tchad de poursuivre ses incursions sur le territoire soudanais. Il s'agit là de paroles favorisant l'escalade de la violence à un moment où toutes les parties devraient choisir la voie de la modération. Je tiens à souligner qu'il n'existe pas de solution militaire à la situation dans la sous-région et que des relations pacifiques entre le Tchad et le Soudan sont nécessaires à la paix au Darfour. J'invite instamment les Gouvernements tchadien et soudanais à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver les tensions et j'appelle les deux États à pleinement mettre en œuvre les accords qu'ils ont conclus, en particulier l'Accord de Doha du 3 mai 2009 et l'Accord de Dakar du 13 mars 2008.

48. Je suis en outre extrêmement préoccupé par l'engagement militaire continu entre le MJE, d'une part, et le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du Soudan de Minni Minawi, de l'autre, dans la zone d'Oum Barru, au Darfour-Nord. Je note que ces accrochages auraient été, à l'origine, le fait du MJE et je condamne cette action militaire qui met en danger des vies civiles et qui nuit gravement aux efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique du conflit au Darfour. Je rappelle également aussi bien au Gouvernement soudanais qu'au MJE l'engagement qu'ils ont pris à Doha le 17 janvier 2009 et j'appelle les deux parties à suspendre toute action militaire et à s'efforcer de régler leurs problèmes lors du deuxième cycle de négociations qui a commencé à Doha le 27 mai 2009.

49. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, la Mission a été confrontée à des obstacles considérables pour ce qui est de sa liberté de mouvement et de sa capacité de s'acquitter de son mandat. Ces incidents, mis bout à bout, sont le reflet du manque de coopération du Gouvernement avec la MINUAD et comprennent l'obstruction des patrouilles de la MINUAD, en particulier aux points de contrôle gouvernementaux, la détention des partenaires d'exécution des projets à effet rapide, la confiscation des fonds destinés à ces projets, la détention et la maltraitance apparente du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national et la lenteur exagérée avec laquelle les visas sont actuellement délivrés. Il convient de remédier à ces problèmes et nous souhaitons collaborer avec le Gouvernement pour aborder et résoudre ces questions. Alors que la Mission achève son déploiement initial et entre dans une phase où l'on attend de plus en plus d'elle qu'elle s'acquitte de tous les aspects de son mandat, j'appelle toutes les parties à respecter la présence du personnel et des partenaires de la MINUAD au Darfour et à faciliter l'exécution de son mandat partout où cela sera possible.

50. Bien que les incidences les plus critiques à court terme de l'expulsion des ONG à vocation humanitaire du Soudan aient été atténuées par le renforcement des moyens mis en place par le Gouvernement, l'accroissement des responsabilités assumées par les acteurs humanitaires demeurant sur le terrain et les nouvelles capacités déployées, je constate avec préoccupation que les niveaux d'aide fournie avant cette expulsion n'ont pas été rétablis. Je continue de demander instamment au Gouvernement de revenir sur sa décision et j'ose espérer que, dans l'intervalle, le Gouvernement continuera de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires pour identifier les lacunes les plus importantes de l'action humanitaire au Darfour susceptibles de mettre en danger la vie des populations, dresser la liste des priorités en la matière et remédier aux problèmes.

51. S'agissant des affaires concernant le Darfour, dont est actuellement saisie la Cour pénale internationale, je prends acte de la comparution volontaire devant la Cour le 18 mai 2009 de M. Bahr Idriss Abu Garda (commandant du Front uni de

résistance au Darfour), inculpé de crimes de guerre commis le 29 septembre 2007 à la base d'Haskanita de la Mission de l'Union africaine au Soudan. Je me félicite des efforts déployés par la Cour pour que ceux qui commettent des crimes contre les soldats de la paix répondent de leurs actions et souligne que l'Organisation des Nations Unies respecte l'indépendance de la Cour et ses procédures judiciaires. J'ai réaffirmé que l'Organisation était déterminée à continuer de mener ses opérations vitales de médiation, de maintien de la paix, d'aide humanitaire, de protection des droits de l'homme et de développement au Soudan, et je demande instamment au Gouvernement soudanais d'aborder les questions touchant la paix et la justice conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

52. Alors que nous continuons à tenter de remédier aux nombreux et divers obstacles associés au conflit du Darfour, nous abordons une étape critique pour ce qui est du Soudan au cours de laquelle les questions relatives au conflit devront être examinées dans le contexte national plus général. L'attention se portant davantage sur les élections qui doivent avoir lieu en février 2010 sur l'ensemble du territoire soudanais et le problème difficile consistant à assurer une participation effective de tous les Soudanais au processus électoral, la nécessité de trouver une solution politique viable au Darfour n'a jamais été aussi urgente. Pour le moment, les principales parties continuent de préférer la violence au compromis et ont démontré qu'elles ne voulaient ou ne pouvaient pas résoudre ce conflit seules. Je réitère l'appel que j'ai lancé à toutes les parties et aux États qui ont une influence sur ces dernières pour qu'ils collaborent avec le Médiateur en chef conjoint Bassolé et trouvent une solution politique négociée au conflit.